

LE NOUVEAU LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN QUOTIDIEN

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

On s'abonne sans frais dans tous les Bureaux de Poste

ABONNEMENTS

Table with columns for location (Rhône, Ain, Isère, Loire, Saône-et-Loire, etc.), duration (Trois Mois, Six Mois, Un An), and price (5 fr., 10 fr., 18 fr., etc.).

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

de 9 heures du matin à minuit LYON - 7, Place des Terreaux, 7 - LYON

ANNONCES

Les Annonces du "NOUVEAU LYON" sont reçues : A LYON : AU BUREAU DU JOURNAL, Place des Terreaux, 7. A PARIS : DANS TOUTES LES AGENCES DE PUBLICITÉ.

BULLETIN DU JOUR

Le débat qui aura lieu aujourd'hui à la Chambre au sujet de M. Gérauld-Richard paraît devoir être des plus orageux.

On redoute une coalition parlementaire qui mettrait en péril l'existence du cabinet.

M. Calvinhac invoque l'immunité parlementaire pour refuser de se rendre à Toulouse. Un nouvel incident est à prévoir.

Le gouvernement français a mis la main sur les douanes à Tamatave.

L'occupation de Majunga est imminente.

L'indépendance de la Corée a été solennellement proclamée à Séoul.

Il est question de nouvelles affaires de chantage.

Lire à la 3<sup>e</sup> page nos dépêches de la dernière heure.

A NOS LECTEURS

L'administration du journal vient de traiter avec un fabricant, fournisseur des écoles des villes de Paris et Londres, afin de pouvoir leur offrir, à l'occasion des fêtes, une splendide sphère terrestre ou céleste de un mètre de circonférence, et en 8 couleurs, à un prix sans précédent.

Ces sphères sont à jour des dernières découvertes et montées sur un magnifique pied en métal bronzé richement orné.

Elles seront fournies l'une ou l'autre franco de port et d'emballage, en gare, dans toute la France, au nom et à l'adresse de tout lecteur qui nous fera parvenir un mandat-poste de 10 fr. net, accompagné de trois en-tête du journal portant trois dates consécutives.

On peut voir un type de cette sphère dans nos bureaux.

(Voir les dessins de ces sphères en 4<sup>e</sup> page).

Autre Prime à nos Abonnés

Nous offrons à nos abonnés de six mois et d'un an (nouveaux ou anciens) : Un Portrait (pastel ou crayon conté) 7 fr. Un Portrait, grandeur naturelle (au pastel), 8 fr. Un Portrait, grandeur naturelle (peinture à l'huile), 25 fr. Un Portrait, format de la photographie (peinture à l'huile), 4 fr.

Il suffit de nous envoyer la photographie accompagnée d'un mandat-poste de la somme fixée pour chacune de ces reproductions.

Lettre Parisienne

Paris, 8 janvier. L'AMBASSADE D'ITALIE. — LE DÉPUTÉ DE SAINT-ÉTIENNE

Le départ de l'ambassadeur d'Italie reste la grosse affaire du jour. Les commérages vont leur train. Il vaut mieux voir les choses avec calme, car ce départ n'a absolument rien d'inquiétant pour les relations internationales.

D'abord, il est absolument inexact que les articles du Temps, qui ont irrité à un si haut degré l'opinion publique en Italie, aient été inspirés par M. Ressaunan ou par des hommes politiques de ses amis. C'est une invention absurde de quelque journal italien. La presse française s'est peut-être quelquefois laissée entraîner à des polémiques un peu vives, et le Temps a discuté des questions intérieures italiennes avec quelque passion.

Histoire de tempérament : les Italiens ont plus de souplesse, nous, plus de vivacité dans les formes. Aussi bien est-ce d'une pure question de forme qu'il s'agit. M. Ressaunan avait, depuis longtemps cessé de plaire à Rome ; on le trouvait trop effacé, pas assez italien de sentiments. Malheureusement il ne pouvait pas faire plus qu'il n'a fait. C'est une résultante de la situation politique générale.

Tout ce que l'on raconte au sujet d'antagonismes personnels avec M. Blanc, ministre des affaires étrangères d'Italie, est une fable. Les Italiens voudraient vivre en bonne intelligence avec la France, tout en restant bons amis avec l'Allemagne. Ils se réclament surtout de l'exemple de l'Autriche qui, bien qu'alliée de l'Allemagne, est restée choyée en France. Mais la situation n'est pas la même, parce que l'Italie est à notre frontière et que l'Autriche n'y est pas. De là des rapports difficiles entre les deux pays.

Il faut bien ajouter toutefois qu'en

les gouvernements les relations sont excellentes. La tension est toute en façade, dans les journaux.

Dans le monde diplomatique, on ne voit pas bien le personnage qui pourrait être appelé à l'ambassade d'Italie à Paris. Divers noms sont mis en avant, mais pour le moment, tout ce qu'on sait — il est vrai que c'est l'essentiel — c'est que la situation internationale ne change pas.

Il est trop tard pour parler de l'élection du bureau de la Chambre et de l'élargissement de l'illustre député que vient de nous envoyer le XIII<sup>e</sup> arrondissement.

Il se pourrait que la Chambre refusât la mise en liberté et que le président de la République fit grâce. Gracien son insulter, serait peut-être de la part de M. Casimir-Perier une suprême habileté, en même temps qu'une nouvelle preuve de la magnanimité de son caractère.

C'est, d'ailleurs, d'une grâce toute morale qu'il s'agit, car Gérauld-Richard est à Sainte-Pélagie comme un coq-pâte. Bien nourri, bien chauffé, il reçoit tous les jours ses amis ; sa femme lui tient compagnie pendant la journée ; tous les journaux sont à sa disposition. En somme, peu de travailleurs ont une existence aussi enviable que cet oisif. N'a-t-on pas été jusqu'à lui fournir un gâteau pour tirer les rois ! Comme on voit, le gouvernement est bon enfant et nourrit bien ses ennemis.

Quoi qu'il en soit, la question Gérauld-Richard va encore occuper une séance entière. Il paraît, au surplus, que la Chambre, avant d'aborder les questions sérieuses, tient à épuiser tout un stock d'interpellations sur des choses inutiles. Quant au budget, il attendra : qu'est-ce que le budget, au prix des discussions passionnées, dont le public des tribunes est friand ?

Pour payer, on a toujours le temps. On ne le pas toujours pour bavarder ! UN PARISIEN.

UN MEURTRIER ACQUITTÉ

Devant le Cour d'assises. — La Vengeance d'un père.

Orléans, 9 janvier. La Cour d'assises du Loiret a jugé aujourd'hui un drame qui, par sa violence, destinée à prendre place parmi les causes célèbres.

L'accusé n'était pas un criminel ordinaire. C'est un père qui a tué celui qu'il croyait être le meurtrier de son fils.

Le présumé de ce drame remonte au mois d'août 1923. Un matin, on trouvait pendu à un chêne, dans la forêt de Montargis, un enfant de onze ans, Jules Imbert, fils de l'accusé d'aujourd'hui, Louis Imbert, entrepreneur de vitanges, faubourg de la Chaussée, à Montargis.

A cette époque l'opinion publique crut à un crime et eue y eut encore aujourd'hui. Le père nature fruste, mais très aimante et qui adorait sa famille, fut incohérent de cette mort et il jura de se venger.

Le parent de Montargis avait ouvert une enquête sur ce meurtre. Deux individus arrêtés furent au bout de peu de jours, être remis en liberté.

Mais Louis Imbert, qui ne se consolait pas de la mort de son fils, soupçonnait un autre coupable et demanda à la justice, nommé Louis Imbert, de venir, une première fois, quelques semaines après l'événement, au cours d'une autopsie, à l'endroit où il avait porté plusieurs coups de couteau. Il n'y eut pas de plainte, ce justice prit la commission pour cet infortuné père, feignit d'ignorer ce délit.

Mais l'exacerbation de Louis Imbert ne faisait que s'accroître. Dans le courant du mois de mars il tira plusieurs coups de revolver sur Daunay, un de ceux qui avaient été arrêtés puis relâchés. De ce chef il fut condamné à un mois de prison.

Il allait partant répétant : « Je tuerai l'assassin de mon fils ! » Un drame était à craindre. Il se produisit dans la nuit du 5 au 6 octobre dernier.

Ce jour-là, Imbert et Imbert s'étaient rencontrés à plusieurs reprises, et ce dernier avait dit : « Voilà pourtant l'assassin de mon fils ! »

Le hasard les fit se rencontrer à nouveau vers onze heures du soir, sur la route de Montargis à Courtenay.

Comment en sont-ils venus aux mains ? L'instruction n'a pas pu l'établir. Ce qui est certain, c'est qu'Imbert après avoir terrassé Jésus lui a brisé le crâne à coups de talons de ses grosses bottes.

Sa victime achevée, le meurtrier voulut s'assurer que c'était bien morte et il alla jucher chez lui chercher un bout de bougie.

De retour près du cadavre, il l'alluma ; puis, après avoir constaté que Jésus ne remuait plus, il partit.

« J'ai vengé notre enfant », dit-il à sa femme. Puis il appela son fils : « L'assassin de ton père est mort, va chercher les gendarmes. »

Il va chez des voisins et les réveille pour leur tenir le même langage. Deux heures après, les gendarmes qu'il avait fait prévenir, arrivaient et le mettaient en état d'arrestation.

Cette affaire a fait beaucoup d'impression dans tout le pays et l'on éprouve une grande compassion pour ce malheureux père. Le fait suivant en est une preuve :

LA REPRÉSENTATION COLONIALE

Il n'y a pas encore bien longtemps, tous ceux qui aspiraient à mettre la main sur les affaires coloniales se plaignaient avec amertume de l'action abusive débordante qu'exerçaient, disaient-ils, les représentants des colonies sur l'ancienne administration de la rue Royale. Ces représentants étaient véritablement des géneurs ; ils avaient la prétention d'avoir des avis à émettre sur les choses qui intéressaient les pays dont ils étaient les mandataires. C'était intolérable. On y a mis bon ordre.

J'ai peut-être quelque qualité pour savoir ce qui se passait à l'époque déjà presque oubliée dont je parle. Or je ne me suis jamais aperçu que la représentation coloniale, envisagée comme institution, fut, autant qu'on l'a dit, maîtresse des décisions de l'administration des colonies. J'ai, pour ma part, vu faire beaucoup de choses mauvaises par cette administration, et j'ai quelquefois tenté de m'y opposer.

A vouloir rectifier des abus, quand on n'a pas derrière soi de solides appuis, on ne gagne qu'une chose, la réputation d'un lâcheux, trop heureux encore, quand on n'est pas plus sérieusement meurtri.

La vérité est que, à cette époque comme aujourd'hui, toutes les affaires coloniales se réglant par décrets, les représentants des colonies étaient bien obligés d'intervenir souvent auprès du gouvernement, pour tâcher de savoir au moins quels décrets on préparait pour eux. Trop souvent aussi, il faut le reconnaître, ces représentants, privés du droit de discuter les lois de leurs électeurs, s'en dédommageaient en usant de leurs rapports avec le gouvernement, pour faire caser leurs amis. C'était, bien entendu, autant d'avantages acquis pour le jour de la prochaine élection.

Les représentants coloniaux, dans ces conditions, n'étaient pas des contrôleurs bien redoutables. L'administration, d'ailleurs, savait faire ses sélections ; elle jouait toutes sortes de mauvais tours à ceux que, pour une raison quelconque, elle ne comptait pas parmi les amis du premier degré et elle livrait les cadres des services coloniaux à ceux qui avaient pris l'engagement tacite de ne jamais formuler contre elle la moindre critique, de l'aider, au contraire, dans la réalisation de tous ses projets.

Qu'y a-t-il maintenant de changé à cette situation. Nous avons un ministre des colonies, qui n'a pas été fait pour les représentants des colonies, bien entendu, qui n'a même pas été fait pour les colonies, mais pour ceux qui aspirent à tirer parti, d'une manière quelconque, des affaires coloniales. Le Conseil des ministres, il y a un an, en insistant pour cette création, n'a fait que suivre un mouvement plus fort que lui. Il croyait écarter une cause de troubles. Les personnes qui, dans les Chambres, avaient présenté des objections contre le principe de l'insitution, ont mieux aimé céder sur ce point que de prolonger une lutte inutile. Elles ont tenté au moins de sauver ce qui était essentiel, en affirmant la nécessité de régler les attributions du nouveau ministère et le mode de fonctionnement des services coloniaux. C'est dans ces conditions que la proposition de M. Joseph Reinach est devenue la loi.

Déjà, qu'a-t-on fait pour améliorer réellement l'administration coloniale ? Absolument rien. La transformation du sous-secrétariat d'Etat en ministère, était le seul rêve de nos novateurs ; ce rêve ayant été réalisé, ils n'ont eu qu'à constater leur victoire. On a approprié somptueusement les bâtiments du pavillon de Flore ; on a créé dans le personnel central beaucoup d'emplois, petits et gros, moyennant quoi les colonies ont dû être contentes. Si leur industrie pénible, si la misère les étreint, si elles voient leurs mécontents s'obstiner tous les jours, sous l'action dissolvante des petites tyrannies locales, quest-ce que cela fait ? Par compensation, elles ont un ministre qui ne peut pas s'occuper de ces choses, parce qu'il n'y suffirait pas, et parce que, encore une fois, il n'a pas été institué pour les colonies, dont il est, cependant, le maître absolu.

Que devient, dans ce nouvel ordre de choses, la représentation coloniale. Elle n'était déjà pas si grosse, lorsqu'elle avait en face d'elle un sous-secrétariat d'Etat ou une direction. Maintenant que l'instrument auquel elle est destinée à faire contre-poids s'est considérablement agrandi, elle

en est devenue beaucoup plus petite ; et comme, pas plus aujourd'hui qu'autrefois, elle n'est appelée à discuter les lois coloniales, comme ces lois se font toujours par décrets, sans sa participation, sa part d'action législative est réduite à un minimum où elle n'était pas encore arrivée.

Elle n'a même plus la ressource du rôle officieux qu'elle a joué trop longtemps, car ce qu'elle peut avoir à dire, le ministère des colonies ne le comprend plus. On a, dans cette administration, bien autre chose à faire que d'écouter les remontrances des élus des colonies ; on a à donner satisfaction aux désirs variés de ce qu'on appelle « les groupes coloniaux », qui n'ont rien de commun avec les populations coloniales.

Si l'on croit que les choses pourront longtemps marcher ainsi, sans encombre, il me semble qu'on se trompe. Le gouvernement n'a rien à gagner à ce qu'il existe dans son sein une administration omnipotente et sans contrôle, il le verra bien lui-même quelque jour ; et le pays a quelque chose à perdre à ce qu'une partie de la représentation nationale soit tenue en dehors du rôle que lui avaient assigné les premiers fondateurs de la République.

Rien n'est mauvais comme une institution qui ne répond pas à sa destination. La représentation coloniale, dans la situation où elle est placée, est presque un non sens, — et cependant elle est nécessaire, parce qu'elle est le signe visible du lien indissoluble qui unit les colonies à leur métropole, parce qu'elle témoigne du droit des Français d'outre-mer, et parce qu'elle a manifesté ses sentiments le jour où la République est sortie, à une voix de majorité, des délibérations de l'Assemblée nationale.

Il faut la rendre à sa véritable fonction ; il faut la dégager des besognes officieuses, où elle s'amoindrit, et, pour cela, il faut d'abord réformer le système qui consiste à laisser à un ministre, souvent dépourvu d'expérience personnelle, le droit de régler seul toutes les questions législatives qui concernent les colonies. La conséquence inévitable de cette première mesure sera que bon nombre de matières spéciales devront être placées dans les attributions des ministères correspondants, car le seul ministre des colonies n'aura pas de compétence pour les discuter. Ainsi prendra fin ce régime sans nom qui n'existe dans aucun autre pays, qui a subsisté chez nous jusqu'aujourd'hui, en dépit de tous les principes, et qui se résume en deux mots : l'arbitraire pour les colonies, l'insécurité pour l'Etat.

Alexandre Isaac.

Service téléphonique

LA SÉANCE DE DEMAIN

De notre rédacteur spécial

Paris, 9 janvier. Bien que la Chambre ne siège pas aujourd'hui et que les commissions convoquées soient très peu nombreuses, l'animation était assez considérable dans les couloirs du Palais-Bourbon.

Toutes les conversations roulaient naturellement sur le débat de demain et sur les conséquences qu'il peut entraîner au point de vue politique.

On dit que l'allocation de M. Brisson ne sera pas le banal et insignifiant discours, redondant et vide, que les Chambres sont habituées à entendre à la rentrée.

M. Brisson — ses amis l'annoncent du moins — tracera un véritable programme de travail parlementaire et de direction politique vers la concentration à gauche.

Si le discours du président à l'importance qu'on lui donne dans les couloirs, il n'est pas douteux qu'il ait un grand retentissement au Parlement et dans le pays.

Mais ce discours ne sera pas, quel que soit son intérêt, le gros morceau de la journée. C'est le débat sur l'affaire Gérauld-Richard qui sera attendu le plus impatiemment et écouté le plus attentivement.

Le gouvernement demandera à la Chambre de ne pas élargir M. Gérauld-Richard et il posera carrément la question de confiance. De leur côté, MM. Millerand et Goblet attaqueront vigoureusement, forts des précédents et des règles de l'inviolabilité parlementaire.

Et, comme si tout cela ne suffisait pas à nous donner une grande sérénité, on annonce que M. Marcel Habert déposera une proposition d'amnistie pour distin-

guer, parmi nos exilés, Rochefort et Dreyfus.

On le voit, la séance s'annonce importante et sera probablement agitée, très agitée même, et le cabinet va se trouver dans une situation qui peut donner lieu aux pronostics les plus optimistes comme les plus fâcheux.

Les modérés se montrent assez inquiets sur le résultat final et regrettent que le ministère ait résolu de s'engager à fond dans une question qui, somme toute, intéresse beaucoup plus la Chambre que le gouvernement.

La plus grande partie du centre soutiendra bien, en effet, le cabinet ; mais ne se produira-t-il pas quelques défections parmi les troupes ministérielles, notamment dans la petite phalange que conduit M. Cavaignac, et dans la fraction plus avancée qui confine à la gauche radicale ?

On se demande également quelle sera l'attitude des ralliés. Ceux-ci se joignent à la majorité, chaque fois que le succès est assuré ; mais, dans une bataille dont l'issue est aussi incertaine, alors qu'il s'agit d'un déplacement de quelques voix pour que le cabinet soit maintenu au pouvoir, ou entraîné dans une chute qui, jusqu'à un certain point découvrirait la personnalité du président de la République, ne sentiront-ils pas se réveiller en eux leurs instincts réactionnaires et, sous prétexte d'affirmer leur respect du suffrage universel, ne se donneront-ils pas la satisfaction de voter à la fois contre le ministère et contre le premier magistrat du pays ?

En raison de l'appoint que les déserteurs de la majorité peuvent fournir aux adversaires du gouvernement, le résultat de la lutte est, on le voit, des plus douteux, et l'existence du ministère est fort menacée.

La discussion, qu'on prévoit devoir être fort vive, se prolongera sans doute assez tard.

La séance commencera, en effet, par le second tour de scrutin pour l'élection du huitième secrétaire. M. Brisson prendra ensuite possession du fauteuil présidentiel.

Ce n'est certainement pas avant quatre heures qu'on abordera l'affaire Gérauld-Richard.

Autour du Parlement

Paris, 9 janvier. LA TRAHISON ET L'ESPIONNAGE

M. Jules Roche, rapporteur de la commission de l'armée, a rendu compte aujourd'hui à cette commission des pourparlers engagés par lui, en son nom, avec les ministres de l'intérieur et de la justice, au sujet de la question d'espionnage et de trahison.

La commission a décidé de faire une différence bien distincte entre les crimes d'espionnage et ceux de trahison, et de déférer au conseil de guerre dans le plus grand nombre des cas, les crimes de cette nature.

Cette décision prise, la commission a entendu le général Mercier qui a exposé ses idées, tout en déclarant qu'il était prêt à adopter et à soutenir toute proposition émanant de la commission et conforme aux idées du cabinet. En conséquence, il a demandé à confier à ses collègues sur les modifications projetées, avant de donner une réponse définitive. La commission a approuvé cette ligne de conduite. Elle entend demain le président du Conseil, ainsi que les ministres de la justice et des affaires étrangères.

L'Expédition de Madagascar

Aden, 9 janvier.

Un avis de Tamatave annonce que, depuis l'occupation de cette ville, le gouvernement français s'est substitué au gouvernement Hova pour la perception des taxes, dans l'intérêt des porteurs de la dette malgache.

Le Comptoir d'Escompte est chargé du service financier du corps d'occupation de Tamatave. Incessamment, aura lieu l'occupation de Majunga. Tout est tranquille ici.

Annecy, 9 janvier.

Hier a eu lieu, en présence de tous les officiers du 11<sup>e</sup> bataillon de chasseurs alpins, le tirage au sort de celle des six compagnies qui contribuera à la formation du 6<sup>e</sup> bataillon devant prendre part à l'expédition de Madagascar.

C'est la 2<sup>e</sup> compagnie qui a été désignée. Voici les noms des officiers et sous-officiers qui en forment le cadre : MM. Juge, capitaine ; Escallon et Burelart, lieutenants ; Lientier, adjudant ; Mené, sergent-major ; Perré, sergent-fourrier.

Quant aux sergents, ils seront pris dans d'autres bataillons.

L'ESPIONNAGE

Paris, 9 janvier.

La Patrie publie ce soir, l'information suivante, dont nous lui laissons toute la responsabilité. On nous annonce ce matin le retour à Paris du lieutenant-colonel de Selzwitz-Koppen, premier attaché militaire de l'ambassade d'Allemagne.

Certains journaux persistent à mettre en cause, dans divers articles publiés au sujet de l'espionnage militaire, les ambassades et légations étrangères à Paris. Nous sommes autorisés à déclarer que les allégations qui les concernent sont dénuées de tout fondement.

LE TRAITRE DREYFUS

Paris, 9 janvier. Les frais du procès

Sait-on à combien se sont élevés les frais du procès du traître Dreyfus ? Exactement à 1.687 fr. 50, non compris bien entendu les honoraires du défenseur.

La plus grosse part de cette somme a été absorbée par les frais d'experts ; le jugement du conseil de guerre eût arrêté du conseil de révision ont coûté chacun 12 francs. Quant aux témoins, ils n'ont pas été taxés, ceux qui ont été cités par l'accusation étant des officiers ou des fonctionnaires, et ceux de la défense étant des amis de l'accusé.

Les frais de justice militaire sont, on le voit, loin d'atteindre les frais des procès en cour d'assises.

Aux îles du Salut

Voici quelques détails sur le régime des forçats aux îles du Salut, régime auquel sera astreint Dreyfus : Le travail est dur, sous ce climat torride, d'autant plus que la nourriture donnée aux forçats est, d'après les gens impartiaux, complètement insuffisante.

Le condamné ne reçoit par semaine que deux fois de la viande fraîche, à raison de 250 grammes par ration. Le costume des condamnés se compose d'une blouse, d'un pantalon de coton gris et d'un chapeau de paille. C'est celui que revêtira bien le Dreyfus.

Il est probable que l'ancien officier sera interné à l'île Royale. Il est, en effet, beaucoup plus difficile de s'échapper de ce rocher que des deux îlots voisins, Escarpé et la plus grande partie de ses bords, il domine la mer d'une hauteur à peu près régulière de soixante mètres, et jamais aucun condamné n'est parvenu à s'enfuir.

La surveillance y est, du reste, beaucoup plus facile, puisque c'est là que se trouvent réunis tous les services administratifs du pénitencier.

L'île Royale est le siège du commandement ; on y trouve une église, les maisons du commandant et des surveillants, des ateliers, des magasins, un asile pour les impotents et les incurables, et un dépôt de charbon pour la marine de guerre.

En montant la côte qui conduit aux établissements, on aperçoit tout d'abord l'hôpital, dirigé par le docteur de Saint-Paul de Chirgès. A peu de distance, se trouvent des jardins potagers confiés aux condamnés désignés pour les travaux faciles, en vertu d'un certificat du médecin.

LES AFFAIRES DE CHANTAGE

Paris, 9 janvier

M. Doppfer a interrogé, cet après-midi, M. Sourdis, ancien administrateur de la Nation, au sujet de la plainte en extorsion de fonds, déposée contre lui par M. Félix Martin, ex-directeur du Chemin de fer du Sud.

Plusieurs ont été à cette occasion cités par le juge. M. Doppfer a également interrogé MM. Camille Dreyfus et Trocard.

Nouveau scandale

L'Intransigeant et la Libre Parole parlent d'une plainte déposée depuis quelques jours contre un ancien conseiller municipal de Paris.

Il s'agirait de plusieurs souscriptions détournées et remboursées ensuite. On reprocherait également à l'ex-conseiller certaines ententes avec des tenanciers de jeux de baraque, ententes qui auraient assuré à ceux-ci une sécurité complète, grâce à la complicité de divers fonctionnaires.

Ces rumeurs ne doivent être accueillies que sous réserve.

L'ex-conseiller municipal de Paris ainsi clairement désigné, n'est autre que M. Charles Laurent, directeur du Jour.

M. Charles Laurent proteste avec indignation dans son journal, contre ces accusations.

L'AFFAIRE DE LA SOCIÉTÉ

Des Transports Maritimes

Paris, 9 janvier.

Nous avons annoncé que des perquisitions avaient été faites au siège de la Société nippaise de Transports maritimes. Voici quelques renseignements sur cette affaire.

M. Thévenet, directeur de la société, ex-ingénieur des constructions navales, fut convoqué samedi par M. Brossard-Marcillac, juge d'instruction, pour fournir des explications au sujet d'esqueroqueries dont se serait rendu coupable, à Paris, un nommé Monck, arrêté dans cette ville le 31 décembre, sur la plainte de M. Moret, négociant en vins à Narbonne.

M. Brossard-Marcillac envoya la citation au nom de M. Bouquet, directeur de la Société nippaise. Malgré cette erreur de nom, M. Thévenet prit la convocation pour lui, ayant été seul directeur de la société depuis qu'elle existe.

M. Thévenet certifie au juge, contrairement aux allégations de l'inculpé que jamais Monck n'avait fait partie du personnel de la Société ni comme caissier, ni comme employé, et qu'en outre il ne s'était jamais rendu coupable d'un vol de 30.000 francs au préjudice de la Société.

Monck habitait à Paris, rue de Beaune. Il s'occupait d'affaires financières et non de courtage en vins.

Il aurait cependant acheté pour 52.000 francs de vins à M. Moret, pour les revendre aussitôt.

Il avait remis à M. Moret, en paiement, 200 coupons d'obligations de la Société que celui-ci présentait à la caisse. On refusa de les lui payer, les titres étant frappés d'opposition. De là l'arrestation de Monck. La compagnie ne s'est pas présentée et se trouve entre les mains de Monck.

Un personnage politique aurait, paraît-il, cherché à négocier des obligations qu'il avait reçues de la Société nicoise de transports maritimes...

LE RAPPEL DE M. RESSMANN

Le remplaçant de M. RESSMANN. Une dépêche de Rome au Daily-Chronicle signale le bruit que M. Ressimann serait nommé ambassadeur d'Italie à Londres...

LES FRAUDES DE TOULOUSE

Le cas de M. Calvinhac. M. Calvinhac, député socialiste de la Haute-Garonne, ne s'est pas encore rendu à la convocation du juge d'instruction...

INFORMATIONS

Le général Mercier. L'Estafette croit pouvoir affirmer que dans le courant du mois prochain, le général Mercier... Le Gouverneur de l'Indo-Chine. On annonce que le nouveau gouverneur de l'Indo-Chine, M. Rousseau...

Le mal est qu'on nous en inondés, de cette musique, pendant deux ans et que c'est elle, à ce que soutiennent les gens du métier...

A BERLIN

Berlin, 9 janvier. Soirée impériale. Hier, l'empereur a donné une soirée à laquelle assistaient les hauts dignitaires de la cour...

LE MAUVAIS TEMPS

Alger, 9 janvier. A Nemours la tempête redouble d'intensité. Depuis trois jours, la mer est démontée. Les maisons sont menacées de destruction...

LA GUERRE SINO-JAPONAISE

L'indépendance de la Corée. L'indépendance de la Corée a été solennellement proclamée hier, ce matin. Le roi, suivi d'un imposant cortège de fonctionnaires civils et militaires...

LES SPORTS

FIELD-TRIATS DE LA BRESSE. Prix de Chalant. Dimanche 10 mars, Concours régional pour chiens de tout âge et de toutes races nées, élevés et dressés dans les départements suivants...

LYON ET LA REGION

LA CRISE DU THEATRE. Il se passe cette année, à Lyon, un phénomène normal et dont il n'est pas sans intérêt de rechercher les causes...

Le mal est qu'on nous en inondés, de cette musique, pendant deux ans et que c'est elle, à ce que soutiennent les gens du métier...

LE CAMP DE SATHONAY

En prévision de la concentration prochaine d'une partie des troupes du corps expéditionnaire de Madagascar au camp de Sathonay, on s'est mis depuis plusieurs jours à l'œuvre...

LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE

La séance mensuelle de cette intéressante Société aura lieu ce soir, à 8 h. 1/2, au siège de la Société, 8, rue de l'Hôpital.

LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

La Société d'économie politique et d'économie sociale de Lyon tiendra demain soir, à 8 h. 1/4, une réunion chez Casati.

AVIS AUX PHARMACIENS

Le Journal officiel publie le décret suivant: « Le supplément du Codex Medicamentarius (édition de 1894) publié en 1894 et est demeuré obligatoire pour les pharmaciens à partir du 10 janvier 1895 ».

CONCOURS D'INSPECTEUR DÉPARTEMENTAL

Un concours pour l'emploi d'inspecteur départemental agricole du travail dans

Le mal est qu'on nous en inondés, de cette musique, pendant deux ans et que c'est elle, à ce que soutiennent les gens du métier...

LA BOURSE DE LYON (SOIR)

3 0/0, 101.97; Extérieure, 53.17; Italien, 85.65; Crédit Lyonnais, 833.75; Autrichien, 593.37; Lombards, 236.25.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Hier, temps froid et neigeux. La situation se modifie lentement, tandis que les basses pressions restent sensiblement stationnaires sur la Méditerranée.

ELECTION LÉGISLATIVE

Les électeurs de la 1<sup>re</sup> circonscription de Lyon sont convoqués pour le dimanche 3 février 1895, à l'effet de procéder au remplacement de M. Burdeau, notre regretté compatriote.

PERSONNEL DES MAIRES ET ADJOINTS

Voici les mutations survenues dans l'arrondissement de Lyon, pendant le mois de décembre 1894: Brignais. — M. Roulet (Michel) a été élu maire, le 9 décembre 1894, en remplacement de M. Gallard, démissionnaire.

GLADSTONE

M. et M<sup>me</sup> Gladstone ont traversé hier la gare de Perrache, se rendant à Cannes.

LES OBSEQUES DE M. CÔTE

Les obsèques de M. Côte, dont nous avons annoncé hier la mort, auront lieu ce matin à 9 h. 3/4.

LA DÉGRADATION MILITAIRE

Une parade d'exécution aura lieu samedi prochain, à 9 heures, dans la cour de la caserne de la Part-Dieu, pour la dégradation du nommé François Paré, soldat au 158<sup>e</sup> d'infanterie, condamné par le conseil de guerre, le 20 décembre dernier, à la peine de 5 ans de réclusion pour vol au préjudice d'un militaire.

PRESTATION DE SERMENT

Mardi, devant la première chambre de la cour d'appel de Lyon, présidée par M. Bartholomot, ont prêté serment MM. Fessy-Moyse et Simian, nommés juges suppléants près le tribunal civil de Saint-Etienne.

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE

La séance mensuelle de cette intéressante Société aura lieu ce soir, à 8 h. 1/2, au siège de la Société, 8, rue de l'Hôpital.

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

La Société d'économie politique et d'économie sociale de Lyon tiendra demain soir, à 8 h. 1/4, une réunion chez Casati.

AVIS AUX PHARMACIENS

Le Journal officiel publie le décret suivant: « Le supplément du Codex Medicamentarius (édition de 1894) publié en 1894 et est demeuré obligatoire pour les pharmaciens à partir du 10 janvier 1895 ».

CONCOURS D'INSPECTEUR DÉPARTEMENTAL

Un concours pour l'emploi d'inspecteur départemental agricole du travail dans

Le mal est qu'on nous en inondés, de cette musique, pendant deux ans et que c'est elle, à ce que soutiennent les gens du métier...

LE VOL DE LA PLACE DES JACOBINS

Nous avons parlé récemment d'un vol de bijoux commis par trois individus, au préjudice d'un sieur Vallat, ancien tenancier d'une brasserie de la rue Thomassin, dont les appartements sont situés au n<sup>o</sup> 8 de la place des Jacobins.

LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

La Société d'économie politique et d'économie sociale de Lyon tiendra demain soir, à 8 h. 1/4, une réunion chez Casati.

AVIS AUX PHARMACIENS

Le Journal officiel publie le décret suivant: « Le supplément du Codex Medicamentarius (édition de 1894) publié en 1894 et est demeuré obligatoire pour les pharmaciens à partir du 10 janvier 1895 ».

CONCOURS D'INSPECTEUR DÉPARTEMENTAL

Un concours pour l'emploi d'inspecteur départemental agricole du travail dans

l'industrie sera ouvert le lundi 1er avril 1895. Le nombre des places mises au concours est fixé à douze; les candidats seront nommés suivant l'ordre de classement, au fur et à mesure des vacances.

MARCHÉS Cours commerciaux. — Paris, 9 janvier 1895. — Colza : courant 53... 52.75 février 51.50 à 51.75, mars-avril 50.75 à 51... 4 de mars 49.50 à 50... 4 mai 48.50. Tendance ferme.

ces trois pièces volées qui ont déclaré avoir dilapidé la somme entière. Il seconduisit demain à la disposition du parquet.

Congés aux instituteurs L'Officiel de demain publiera un décret portant qu'un congé d'un mois sera accordé chaque année aux instituteurs et institutrices suppléants départementaux.

Il nous faut aussi signaler l'excellent rendement des valeurs dépendant de Vienne. Dans le dernier quart d'heure, les bonnes dispositions s'accroissent et donnent plus d'entrain.

Au concert, c'est Frédy, un humoristique artiste, qui fait délirer, avec beaucoup d'esprit, une série de lectures politiques en vers. Pils, Durand, une charmante à la voix d'or; Mlle Reira, la plus jolie et la plus mignonne des danseuses cosmopolites; Ferreros, un clown muni d'un arsenal, qui fait rire les banquettes et les bancs.

Conseil général Le Conseil général du Rhône se réunira en session extraordinaire le 21 janvier courant. Deux questions seulement sont inscrites à l'ordre du jour de cette session.

DEPARTEMENTS Villefranche. — Concert. — La Société de sauvetage et de protection de l'enfance moralement abandonnée, de l'arrondissement de Villefranche, donnera le samedi 12 janvier, à 8 heures 1/2 du soir, un concert, au profit de l'œuvre, avec le concours de différents artistes de Villefranche et de l'arrondissement de Lyon.

Chronique Scientifique LE TROISIEME GAZ DE L'AIR. — L'ÉKAZOTE. Nous avons toujours cru, depuis Lavoisier, que l'air atmosphérique était un mélange de 79 parties d'azote et de 21 parties d'oxygène.

LA SOIRÉE POLITIQUE (De notre rédacteur spécial) Paris, 9 janvier. Toute la soirée, le monde politique a continué à émettre des pronostics sur l'issue de la journée parlementaire de demain.

BOURSE DE LYON du 9 janvier 1895. FONDS D'ÉTAT à terme. Dernier cours. VALEURS au comptant. Dernier cours.

TOUX — BRONCHITES ANGINES — LARYNGITES GROUP — INFLUENZA GUÉRISON PAR LES PASTILLES BONNET Les récentes expériences scientifiques ont démontré que ces Pastilles sont supérieures à tous les remèdes connus pour se préserver et guérir les maladies de la gorge et des voies respiratoires.

Le froid Le froid continue à sévir, et hier encore, la température s'est abaissée jusqu'à 10° au-dessous de zéro.

LOIRE Saint-Etienne. — A la Chambre de Commerce. — Le préfet de la Loire, hier, à l'installation des nouveaux élus de la Chambre de Commerce.

REUNION TUMULTUEUSE Paris, 9 janvier. Ce soir à 9 heures, rue Serpente, la première réunion du comité de défense et de progrès social.

BOURSE DE PARIS du 9 janvier 1895. VALEURS à terme. Dernier cours. VALEURS au comptant. Dernier cours.

NEW-YORK Argent en barre (l'once) 60 cents 1/2. CHANGES ORIENTAUX En sterling.

Naissances Premier arrondissement. — Marie Perrens, f. rue Romarin, 7. — Françoise Dard, m. Pl. Saint-Clair, 9.

FAITS DU JOUR Funébre trépassé. — Le nommé Chérel, garçon de plateau au service de M. Delange, s'étant égaré dans la nuit du 21 au 22 janvier, a été retrouvé par le gendarme de la Guillaudière, le cadavre d'un enfant nouveau-né du sexe féminin, bien conservé.

BOURSE DU BOULEVARD 3 0/0, 101.97; Extérieure, 73 9/32; Portugais, 24 3/4; Banque ottomane, 676.25; Rio, 376.25; de Beers, 493.57; Robinson, 299.37; Huanchaca, 173, 12.

Contre les bouilleurs de crû Amiens, 9 janvier. Une grande manifestation a eu lieu ce soir, contre le privilège des bouilleurs. Tous les représentants des syndicats agricoles de la région et plusieurs députés étaient présents.

M. Gladstone Marseille, 9 janvier. M. et Mme Gladstone, arrivés ce matin ici, n'ont pu continuer leur voyage, les voies ferrées se trouvant obstruées par les neiges.

CONDITION DES SOIES LYON, le 9 janvier 1895. Nombre. Soies. France. Espagne. Portugal. Italie. Japon. Total.

DÉGÈS ET FUNÉRAILLES Premier arrondissement. — Epoque Périssier, née Alibert, défunte, 49 ans, rue des Tables-Claudiennes, 10. — E. B. Verneuil, né Canal, couturier, 40 ans, rue d'Alsace, 19, f. 3 h. — Lardet Gabriel, âgé, 58 ans, place du Pont, 8, f. 9 h. — Joubard Marie, sans profession, m. f. 11 h. — Verneuil, f. 11 h. — Bochet Marguerite, 2 ans, rue de la Martinière, 9, f. 1 h. — Jaffes, Anne, religieuse, 68 ans, rue de l'Arbre-Sec, 6, f. 7 h. — Micoloud Charles, 45 jours, rue des Tables-Claudiennes, 16, f. 11 h. — M. D.

A nos lecteurs Il nous semble à propos d'appeler l'attention sur un produit spécial qui se recommande aux personnes sujettes aux affections des bronches et du larynx si communes dans nos régions.

BOURSE DE LA VILLE DE LYON du 9 janvier 1895. Dernier cours. Valeurs au comptant. Dernier cours.

LE CZAR NICHOLAS II St-Petersbourg, 9 janvier. L'empereur a été pris d'un refroidissement qui l'a obligé à tenir la chambre pendant quatre jours. Il a recommencé hier à donner ses audiences.

LES SOCIALISTES ALLEMANDS Berlin, 9 janvier. Une grande réunion socialiste, à laquelle assistaient plus de trois mille personnes, a eu lieu à Munich.

BOURSE DE LA VILLE DE LYON du 9 janvier 1895. Dernier cours. Valeurs au comptant. Dernier cours.

DÉGÈS ET FUNÉRAILLES Premier arrondissement. — Epoque Périssier, née Alibert, défunte, 49 ans, rue des Tables-Claudiennes, 10. — E. B. Verneuil, né Canal, couturier, 40 ans, rue d'Alsace, 19, f. 3 h. — Lardet Gabriel, âgé, 58 ans, place du Pont, 8, f. 9 h. — Joubard Marie, sans profession, m. f. 11 h. — Verneuil, f. 11 h. — Bochet Marguerite, 2 ans, rue de la Martinière, 9, f. 1 h. — Jaffes, Anne, religieuse, 68 ans, rue de l'Arbre-Sec, 6, f. 7 h. — Micoloud Charles, 45 jours, rue des Tables-Claudiennes, 16, f. 11 h. — M. D.

TOPIQUE FRANÇAIS contre douleurs, points de côté, bronchites, oppression. — Pharmacie Nouvelle, Lyon-Saint-Paul et Principales pharmacies.

Dernière Heure Paris, 9 janvier 1895. Entre Présidents M. Dupuy, président du Conseil, a eu un long entretien avec le président de la République, inutile d'ajouter que c'est M. Gerault-Richard qui a fait les frais de la conversation.

FIN DU SERVICE DE NUIT BULLETIN FINANCIER DE LYON Lyon, 9 janvier 1895. En dépit de certaines nouvelles politiques à tendances pessimistes, la Bourse s'est promptement ressaisie et la voie de nouveau ouverte vers la grande fermeté.

Grand-Théâtre. — Aujourd'hui jeudi Mignon. M. Deschamps, remplira le rôle de Mignon; Mlle de Noé, Philine; M. Leclair, Lohengrin; M. Delvoe, Laerte; M. Ramieux, Jarno; M. Adeline, Frédéric. Les autres rôles seront tenus par MM. Flachot, Bertholet, V. Poldier. Le spectacle sera terminé par la comédie d'opéra, ballet en 1 acte, réglé par M. d'Alessandri, musique de Le Roy.

Célestins. — Aujourd'hui jeudi, première représentation de Nos Intimes, comédie en 4 actes de Victorien Sardou. M. Paul Plan, Mlle Baréty et Mlle de Noé, les principaux rôles.

Pour tous les affections de la bouche et des dents, gargarisez-vous avec le Régénérateur dentaire Lardellier, pharmacien. — Dans toutes les pharmacies. Succès certain. — M. P.-A. Ruellet, rue Centrale, 10, à Lyon, seul concessionnaire pour la France et l'étranger.

TOPIQUE FRANÇAIS contre douleurs, points de côté, bronchites, oppression. — Pharmacie Nouvelle, Lyon-Saint-Paul et Principales pharmacies.

Mort du général du Preuil Aujourd'hui est mort, à son domicile de la rue Legelbach, le général de division en retraite comte du Preuil, grand officier de la Légion d'honneur.

Le czar Nicolas II St-Petersbourg, 9 janvier. L'empereur a été pris d'un refroidissement qui l'a obligé à tenir la chambre pendant quatre jours. Il a recommencé hier à donner ses audiences.

Grand-Théâtre. — Aujourd'hui jeudi Mignon. M. Deschamps, remplira le rôle de Mignon; Mlle de Noé, Philine; M. Leclair, Lohengrin; M. Delvoe, Laerte; M. Ramieux, Jarno; M. Adeline, Frédéric. Les autres rôles seront tenus par MM. Flachot, Bertholet, V. Poldier. Le spectacle sera terminé par la comédie d'opéra, ballet en 1 acte, réglé par M. d'Alessandri, musique de Le Roy.

Célestins. — Aujourd'hui jeudi, première représentation de Nos Intimes, comédie en 4 actes de Victorien Sardou. M. Paul Plan, Mlle Baréty et Mlle de Noé, les principaux rôles.

Pour tous les affections de la bouche et des dents, gargarisez-vous avec le Régénérateur dentaire Lardellier, pharmacien. — Dans toutes les pharmacies. Succès certain. — M. P.-A. Ruellet, rue Centrale, 10, à Lyon, seul concessionnaire pour la France et l'étranger.

Feuilleton du NOUVEAU LYON du 10 Janvier 1895 N° 12

PARADIS PERDU

PAR Jules Mary

Il avait passé l'après-midi à Cerdon, et comme il avait tué la veille un chevreuil dans les futaies des Bergereaux, il s'était grisé en compagnie.

De Baechus la veine est glacée, Amis, la mode en est passée. Mais, je veux la revivifier. En deux mots, voici mon histoire: Je veux, si l'on me fait chanter, Ne chanter que chansons à boire.

Il interrompit sa chanson pour lancer quelques commandements militaires: — Portez armes... présentez armes... reprenez vos... armes... armes sur l'ép... aule droite! En place, repos!

Il passa près de Villadon, le salua poliment, attendit de s'être éloigné et reprit de plus belle:

Dieu, quand viendra la fin du monde, S'il faut que le ciel nous inonde, Fais que ce soit de flocs de vin. L'eau pure ternit la gloire, Et si le monde meurt enfin, Ne le fais pas mourir sans boire.

Ensevelis dans leur tristesse, Villadon et Fernande marchaient à petit pas, étroitement serrés, essayant de réchauffer, l'un contre l'autre, leur pauvre cœur endolori...

V LA VIE EN NOIR

Combien la vie est cruelle, après les deuils récents!

Le lendemain et les jours qui suivirent, Fernande et Urbain ne purent distraire leur esprit de la pensée du petit être absent. Le hasard, en supposant qu'ils eussent essayé d'oublier, se chargeait, du reste, de leur rappeler mille souvenirs qui touchaient à l'enfant.

Chaque pas qu'ils faisaient dans les Bergereaux leur rappelait celui qu'ils ne verraient plus. C'était autant de détails de la vie de l'enfant qui leur sautaient aux yeux.

Tous les jouets de prédilection d'Henri... Tous les jouets aussi dont il ne se servait plus... Le petit banc du parc où, l'été dernier, par les matinées ou les soirées, Denise allait s'asseoir, ayant devant elle les petits qui se battaient sur le sable de l'allée, pleins de gaieté et de vigueur, débordant de sève et de santé...

C'étaient les questions d'André, réclamant son frère et pleurant parce que depuis plusieurs jours il ne l'avait pas vu!

Ce fut, bientôt, le silence d'André qui déjà avait oublié Henri et ne parla plus de lui.

Torture nouvelle que celle-là et non moins profonde.

Déjà l'oubli commençait pour le mort. Mais bientôt une nouvelle et poi-

gnante angoisse vint distraire Fernande de son unique angoisse, concentrée sur la perte de l'enfant.

Elle se vit enceinte. Et l'effroyable réalité se dressait devant elle.

Impossible d'y échapper... En tout autre temps, elle eût accepté cette maternité renaissante avec joie. La vie qu'elle sentait renaître dans son sein remplacerait la mort descendue sur les Bergereaux.

Elle eût donné à l'enfant le nom d'Henri, et au fur et à mesure que les années se seraient écoulées, l'illusion se serait faite en son cœur et le dernier venu, dans son souvenir et dans son amour maternel eût remplacé l'absent.

Mais comme elle était loin de ce bonheur...

L'enfant qui allait naître dans quelques mois ne lui rappellerait que la fatale nuit de Noël; il serait, cet enfant, le vivant souvenir de l'effroyable marché proposé par Renaudière; et peut-être que ses traits porteraient comme ceux des fils pour leur père, la ressemblance du médecin.

Quand elle eut acquis cette certitude, elle fut comme folle. Elle s'enferma chez elle pendant plusieurs jours refusant même de voir son pays.

En vain celui-ci la suppliait-il. Elle restait indifférente. Couchée en son lit ou sur une chaise longue, elle ressassait son malheur, s'en nourrissait pour ainsi dire, ayant l'image de Renaudière à l'esprit comme la hantise d'un cauche-

mar, de la première à la dernière heure des jours et des nuits.

Elle payait cher le bonheur passé... Et maintenant que le malheur était venu pour elle, ce bonheur lui paraissait plus grand encore, plus parfait, plus désirable...

Elle tomba dans une torpeur qui inquiéta son mari.

Il fit venir le docteur Bourguet. Fernande avoua sa grossesse. Elle n'avait pas d'autre moyen d'expliquer l'étrangeté de sa conduite. Et Bourguet rassura Villadon en lui disant:

— En somme, ne vous plaignez pas trop. La vie continue d'être bien équilibrée pour vous. Vous avez perdu un enfant. Votre femme s'apprête à vous en rendre un autre. Réjouissez-vous donc. Seulement elle est fort mal, votre femme. Elle me semble extrêmement fatiguée. Elle a besoin de distractions. Elle a besoin d'être aimée surtout. Je compte sur vous pour cela, mon cher Villadon.

— Oh! docteur, ne savez-vous pas que je l'adore?

— Eh bien, continuez. Bourguet parti, Villadon se précipita chez sa femme. Il tomba à ses genoux. Il lui embrassa les mains.

— Est-ce vrai, Fernande, ce que le docteur vient de dire?

— Très pâle, demi-morte de rage, de honte, elle répondit:

— C'est vrai!

— Et vous ne vous en réjouissez pas avec moi?

— Si, Urbain, j'en suis heureuse.

— Chère femme... Et tu me le caches?... Et il a fallu que ce fut Bourguet qui en ait reçu la première confiance. Méchante... Pourquoi?

— Je voulais être certaine... je ne voulais pas vous retirer plus tard votre bonheur, si je m'étais trompée.

— Et pendant qu'il l'embrasse, qu'il la serre dans ses bras, elle murmure: — Quelle atroce comédie! N'en mourrai-je donc pas?

— Et tous les jours, elle fut obligée de feindre la joie la plus vive pour répondre à la joie qu'elle voyait chez son mari.

Et elle désirait la mort, alors qu'elle paraissait sourire, la mort qui l'eût emportée dans le néant...

Ce fut un fils encore qu'elle mit au monde. Mais, conçu dans un tragique moment, dans les larmes et les révoltes, le pauvre petit portait sur sa figure la marque éternelle des tourments par lesquels avait passé la mère. Les enfants du crime sont souffreteux et déjetés.

Celui qui venait de naître semblait porter le stigmate de la réprobation. Ses traits étaient ravagés, vieilliss. Une épaule tombée devait le rendre à peu près bossu. Il avait un front énorme.

Quand elle entendit le premier vagissement de cette de cette créature, condamnée à souffrir dès son apparition dans la vie la mère détourna la tête.

Elle ne voulait pas le voir. Elle ne voulait pas l'entendre. Elle était épou-

vantée à l'idée d'avoir désormais, sous les yeux, sans cesse et pour toujours, le vivant souvenir de Renaudière, la preuve du crime, l'excitation constante à la vengeance...

Mais quand la nourrice lui présenta le petit dans des langes, quand elle vit cet être innocent, dont elle était mère, qui payait déjà la faute commise par la déformation de son corps, son cœur se fonda; elle pleura, prit l'enfant dans ses bras et l'embrassa.

Elle était mère avant tout. Et l'instinct maternel a des divinations étranges. Elle prévoyait que la vie serait lourde à celui-là... Elle avait l'instinctive crainte qu'elle serait seule un jour à l'aimer.

— Il faudra bien que quelqu'un l'aime, se disait-elle. Qui serait-ce... si ce n'était moi?

Villadon voulait qu'on l'appelât Henri.

Mais la mère conservait trop le culte de l'enfant mort pour essayer de le remplacer, même en apparence, par le fils de Renaudière. Appeler Henri cet enfant, cela lui eût semblé un sacrilège, une insulte faite à l'amour immense qu'elle éprouvait pour son mari.

Elle le voulait ainsi, parce qu'elle venait d'être implacable dans sa vengeance, parce qu'elle s'était juré que jamais le pardon ne descendrait dans son cœur.

(A suivre)

Annonces Légales, Judiciaires et Avis Divers, sont reçus 7, place des Terreaux

LOCATIONS

A louer, à l'année, jolie Propriété d'agrément, bien desservie, maison de huit pièces, cave, grenier, le tout réparé à neuf, écurie, remise, eau et gaz. S'adr. bureau du journal, n° 1012.

A louer, à proximité de Lyon, site merveilleux, bon air, petit chalet coquet confortable, vue magnifique. S'adresser bureau du journal, n° 1008.

A louer, à Charbonnières, Propriété d'agrément et de rapport. Vignes, arbres fruitiers, etc. 12 pièces. Logement pour jardinier, écurie et remise. S'adr. propriété Piote, au bois de l'Étoile, Charbonnières.

A VENDRE, proximité de Lyon, voisinage de la gare, Belle Propriété rapport et agrément. Beau site, facilités d'approvisionnement. Ecrire bureau du journal, A. Z.

DIVERS

ON DEMANDE Piano en parfait état (cordes obliques), État de préférence. S'adresser au bureau de la publicité.

aison de Convalescence Pension bourgeoise Soins et traitement de famille à des prix très modérés Appartements à louer meublés ou non

40, Chemin Saint-Maximin LYON-BONPLAISIR

Passage du tramway de Montchat à l'entrée du chemin.

Matériel d'imprimerie B. DELAYE 8, Rue Henri IV - LYON

PHOTOGRAVURE Installation de Lignes GALVANOGRAPHIQUES Installation rapide d'imprimeries

LA REUNION INDUSTRIELLE AG L'INCENDIE Siège Social 29, Rue de Richelieu, PARIS

MAISON FONDÉE EN 1857 CH. MORETTON & CIE Successeurs de VIENNET Pianos FLEVEAU GAVEAU KRIEDELSTEIN MORETTON, etc

CHOCOLAT EXPEDITIF GUÉRIN-BOUTRON 0.15 et 0.20 la Tasse OUBLIE INSTANTANÉMENT - QUALITÉ GARANTIE

Royal Windsor LE CELEBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX Avez-vous des Cheveux gris? Avez-vous des Pellicules? Vos Cheveux sont-ils faibles ou tombent-ils? SI OUI! Employez le ROYAL WINDSOR qui rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux méridionaux. Résultats Inespérés. — Vente toujours croissante. — Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR. — Se trouve chez Coiffeurs-Parfumeurs, en flacons et demi-flacons. Entrepôt: 22, rue de l'Échiquier, PARIS

EAU DES SŒURS MARTHE-LAURE Composition aromatique Lotion unique pour le soin de la chevelure. Enlève les pellicules, arrête instantanément la chute des cheveux et les fortifie. En vente chez tous les coiffeurs, parfumeurs et pharmaciens Entrepôt Général: 30, Quai des Brotteaux, Lyon

ANTICOR VÉTAR LA FEUILLE UN FRANC LE PLUS PRATIQUE, LE PLUS CALMANTE, LE PLUS ÉNERGIQUE Se conserve indéfiniment et sous tous les climats Franco par poste. — Se trouve partout Vente en gros: JACQUET, 4, rue Vaubecour, LYON

Prime du "NOUVEAU LYON" Sphère terrestre Sphère céleste de un mètre de circonférence, tirées en huit couleurs, mises à jour des dernières découvertes et montées sur un superbe pied en métal bronzé. Chacune de ces sphères sera envoyée, franco de port et d'emballage, en gare dans toute la France, à l'adresse de tout lecteur qui nous fera parvenir un mandat-poste de 10 francs, accompagné de trois en-tête de journal, portant trois dates consécutives. On peut voir un type de cette sphère dans nos bureaux.

EAU MINÉRALE FERRUGINEUSE GAZEUSE OREZZA LA PLUS RICHE EN FER, MANGANESE ET ACIDE CARBONIQUE Sans rival pour la guérison de ANÉMIE, CHLOROSE, FIÈVRES, GASTRALGIES et des maladies provenant de l'Appauvrissement du Sang L'EAU d'OREZZA, renfermant le fer, sous la forme la plus assimilable est supportée par les estomacs les plus délicats. Indispensable aux convalescents et aux personnes dont les digestions sont pénibles. Administration: 131, Boulevard Sébastopol, Paris

Il vient d'arriver du Concentré MAGGI en flacons depuis 90 cent, et de l'EXTRAIT DE VIANDE en rations de 15 et 10 cent., ainsi que des POTAGES À LA MINUTE chez Veuve BENEH, 6, rue Vaubecour POUR LES ANNONCES ET RÉCLAMES S'adresser: 7, Place des Terreaux

SAISON D'HIVER 1894-95 A LA NOUVELLE MAISON 45, Place de Beaune - CHALON-SUR-SAONE - Place de Beaune, 15

A l'occasion des Fêtes de Nouvel An, la NOUVELLE MAISON, la mieux assortie en Nouveautés de toute la région, met en vente un choix considérable de Vêtements à des prix défiant toute concurrence loyale. Un premier coupure attaché à sa maison s'occupe tout spécialement du rayon de mesure. Il apporte les plus grands soins aux vêtements qui sont livrés avec la dernière élégance et la façon la plus irréprochable.

Tous les Jours EXPOSITION GÉNÉRALE DES NOUVEAUTÉS D'HIVER Tout est marqué en chiffres connus

RHUME La Crème pectorale BAVEREL sera toujours la REINE des Remèdes pour guérir le Rhume, la Toux d'irritation, la Coqueluche; elle est le remède sans rival de toutes les irritations et de l'insomnie. — Dépôt général: Pharmacie CHARLES BAVEREL, place du Pont, 10, Lyon, chez tous les droguistes. Détail chez tous les pharmaciens. PRIX: 2,25

TISANE VÉGÉTALE CONTRE LA CONSTIPATION ET LES EMBARRAS GASTRIQUES PRIX: 2 fr. 50 le flacon; 4 fr. 25 le demi-flacon

Pharmacie J. ROUSSET LYON 19, Grande Rue de la Croix-Roussse

PLANTS GREFFÉS, MONDUSE ET CAMAYS Sur Riparia, Selonis, Jacques BOUTURES DIVERSES MURAT, viticulteur à Bordelan, Villefranche (Rhône)

Papiers peints DANS TOUS LES GENRES B. COLIN 7, Rue de l'Hotel-de-Ville, 7 En face la Société Lyonnaise, près les Terreaux LYON Décorations, Tentures de tous styles. — Baguettes, Rosaces Paravents et Devants de Cheminée

LOTS DE TERRAINS clos et complantés, de 300 à 25.000 mètres A VENDRE

PETITES PROPRIÉTÉS De 4,500 à 8,000 r. avec jardins S'adresser au écritre C. Barthelemy, régisseur, 52, cours Richard-Villon, Lyon-Montchat.

C'est toujours au CARRE PERRAUD F. COLLET, Successeur Place du Pont, 14 Que l'on boit du BON VIN NOUVEAU

LIBRAIRIE BERNOUX et CUNIN 6, Rue de la République, Lyon En vente: Nouveautés DUBUT de LAFOREST. — Les petites Rastas. LAVEDAN (Henri). — Le Lis. DE ZANO (Pierre). — Après l'Empire.

DR. JOYVILLE (Prince). — Vieux souvenirs. ZOLA (Emile). — Lourdes. DAUDET (Léon). — Les Nord-Côtes. FRANCE (Anatole). — Le Lys rouge. PRÉVOST (Marcel). — Demi-Vierge. L. BRYVE (Jean de). — Badinage. POUVILLON (Emile). — Bernadette de Lourdes. BOURGET (Paul). — Cosmopolis. GYR. — Le Mariage de Chiffon. POTCHER (Paul). — Réchain, avait. THEURIEU (André). — Tentation. Au lieu de 3.50: 2.75 net Franco par poste: 3.25 net

ON TROUVE A la même Librairie LE TOUR DU MONDE Par E. Charton Origine à fin 1893. — 66 volumes cartonnés toile rouge. 550 fr. au lieu de 957 Payable 50 francs par mois. Bel exemplaire à l'état de neuf de cette publication qui comprend actuellement 66 volumes contenant 430 voyages et environ 18.500 gravures, 700 cartes ou plans. ON TROUVE LE NOUVEAU LYON Dans tous les kiosques

Feuilleton du NOUVEAU LYON du 10 Janvier 1895 N° 25

UNE MÉPRISE DU CŒUR

PAR E. ARNOUS-RIVIÈRE

Il y eut un long silence entre ces trois êtres indissolublement liés désormais par des secrets terribles. Enfin, le général dit à André:

— Puisqu'il faut, vous serez le mari de ma fille.

— Je vous remercie, monsieur, répondit simplement celui-ci.

— Je vous donne rendez-vous dans trente jours à Berlin. J'ai besoin de ce temps pour rassembler les pièces et les autorisations nécessaires. Vous allez rentrer en France et vous ne nous rejoindrez que la veille du mariage. — Dicit la nous ne devons pas nous revoir.

André s'inclina. Il hésitait à sortir et regardait avec une certaine inquiétude cet homme qui avait déjà manqué à la parole qu'il avait donnée à sa fille. Le général comprit et lui dit avec dignité: — Soyez sans crainte; je ne vous tromperai plus.

Le jeune homme voulut presser la main qu'Elise lui tendait; mais il se vit entre eux et les sépara. — Pas avant Berlin, leur dit-il. Une

heure plus tard, André partait pour la France. XVII

Il était ivre de joie. Il allait donc passer toute sa vie entre les bras de sa bien-aimée! Il ne serait plus forcé de se chercher pour la chérir, lui prodiguer ses caresses... Les médisants n'auraient rien à dire.

A la vérité, il avait souffert, mais qu'était cela en comparaison de la victoire qu'il venait de remporter et des résultats dont il était certain aujourd'hui.

— Comme elle était pâle! se disait-il, pendant qu'il roulait à toute vapeur en songeant à la scène terrible où il avait couru un si grand danger. Quel courage elle a eu! quel sang-froid! Mon Dieu! mon Dieu! c'est avoir trop de bonheur en ce monde que de la posséder pour toujours...

Il fut d'autant mieux reçu par les siens que son succès n'avait rien coûté à personne. Le temps n'était plus aux objections, le seul mérite des hésitants et la meilleure défense des hésitants en ce monde que de la posséder pour toujours...

Il fut d'autant mieux reçu par les siens que son succès n'avait rien coûté à personne. Le temps n'était plus aux objections, le seul mérite des hésitants et la meilleure défense des hésitants en ce monde que de la posséder pour toujours...

Il fut d'autant mieux reçu par les siens que son succès n'avait rien coûté à personne. Le temps n'était plus aux objections, le seul mérite des hésitants et la meilleure défense des hésitants en ce monde que de la posséder pour toujours...

Il fut d'autant mieux reçu par les siens que son succès n'avait rien coûté à personne. Le temps n'était plus aux objections, le seul mérite des hésitants et la meilleure défense des hésitants en ce monde que de la posséder pour toujours...

conditions ordinaires, et parce que l'on n'en connaissait pas l'histoire, on se laissait aller aux cancons les plus romanesques.

Les trente jours d'exil imposés à André lui paraissaient un siècle. Cependant il fut plusieurs fois consolé par les lettres de sa fiancée. Elle lui écrivait à l'insu de son père, car celui-ci, quoique décidé à tenir sa parole, avait repris son humeur farouche et avait traité sa fille avec la dernière rigueur.

Chaque jour ils avaient des scènes violentes, auxquelles succédaient des périodes de silence d'une accablante tristesse. Elise, afin de ne pas tourmenter son amant, ne lui racontait qu'une partie de ses ennuis, et lui envoyait en même temps de longues pages d'amour, qui transportaient le jeune homme et le faisaient mourir d'impatience, en attendant la date fixée pour son départ.

Enfin, il put la rejoindre. Il allait se marier sans dot. Il emportait cependant quelques cadeaux de sa famille. Il n'avait pas encore songé comment ils vivraient, remettant au lendemain de son mariage les réflexions à faire sur ce prosaïque sujet.

Le général et sa fille étaient installés à l'hôtel du Nord, dans l'avenue Unter den Linden (sous les tilleuls), près du palais du roi. C'était là que le mariage devait se faire, ou plutôt le repas de noces après l'accomplissement des formalités devant le consul et après les cé-

rémonies religieuses dans les deux églises grecque et catholique.

André prit une chambre dans un hôtel presque en face et avertit le général, par un billet laconique, qu'il était arrivé et se mettait à ses ordres. Celui-ci lui répondit qu'il le recevrait le surlendemain, c'est-à-dire la veille même du mariage de sa fille, afin de convenir avec lui des détails indispensables.

Le jeune homme fut donc réduit à errer deux jours dans les rues monotones de cette grande ville sans cachet, sans poésie, sans goût sans même la moindre originalité. Il visita d'un pas distrait et d'un œil indifférent tous ces grands monuments dont les plates extérieures jouent la pierre sculptée, et qui, au dedans, ressemblent à d'immenses vestibules.

Il s'étonnait de la vulgarité des décors des meubles et des ornements de toutes sortes, entassés pêle-mêle et sans la moindre harmonie dans ces palais et ces musées qui lui rappelaient les salles de vente d'un commissaire-priseur.

Il ne prit plaisir qu'à écouter les musiques militaires qui passaient souvent dans Unter den Linden, accompagnant les drapeaux des régiments dans leur éternel va et vient des casernes des soldats au palais royal.

D'ailleurs, tout lui paraissait ridicule depuis la naïve insolence des officiers et des fonctionnaires, jusqu'aux costumes à demi décolorés des femmes dans les rues. Il s'ennuya horriblement au milieu de cette agglomération artificielle

d'un million d'êtres humains grouillant sur les pavés fangeux sous le ciel incertain des climats du Nord.

Ce langage guttural qui ressemble à l'allemand pur comme l'auvergnat au beau français, agaçait ses oreilles.

Il avait fini par être importuné par la vue perpétuelle de toutes ces physionomies surmontées des mêmes chevelures aux tons fades et empreints des mêmes insignifiances. Il était temps que le jour du mariage arrivât car la nostalgie le gagnait.

La veille il n'avait pu voir Elise, il n'avait pas même osé demander de ses nouvelles à son père, tant celui-ci était resté sombre pendant qu'ils convenaient des derniers préparatifs.

Mais aujourd'hui il allait la voir sans entraves, et, légalement, à la face du ciel et des hommes, ils allaient consacrer leur amour et se donner l'un à l'autre.

Lorsque André se présenta à l'hôtel du Nord, on le conduisit dans le grand salon du premier étage, qui ne sert d'habitude qu'aux princes et autres seigneurs dont l'Allemagne a gardé le privilège. Le général l'avait retenu pour la circonstance.

Le père d'Elise était en grande tenue et portait toutes ses décorations. Lorsque le jeune homme entra il était seul et se promenait lentement de long en large dans cette vaste pièce où un observateur aurait pu difficilement pressentir une fête.

Les deux hommes se saluèrent sans s'adresser une seule parole. André se mit près d'une fenêtre et regarda les passants, tandis que le général reprenait sa promenade silencieuse.

Bientôt les témoins arrivèrent, ainsi que les quelques invités, pour la plupart des Français ou des Russes, appartenant aux ambassades de ces deux pays. Toutes ces personnes revêtues d'un caractère officiel n'étaient venues là que pour remplir un devoir de politesse. Après l'échange des compliments de rigueur débités sur le ton froid de la banalité ordinaire, la conversation devint générale et roula sur les sujets frivoles du moment.

Rien ne ressemblait moins à une réunion de famille.

Malgré le bonheur qu'André ressentait intérieurement, des courants de glace traversaient par moment son cœur, en présence de cet isolement et de cette insensibilité.

Cependant Elise entra accompagnée de ses femmes de l'ambassadeur de Russie et du consul de France.

Elle était belle comme elle ne l'avait jamais été. Son costume de mariée moineau pâle cependant que la blancheur d'alabastrine de son visage, faisait ressortir l'élégance de sa personne et donnait un charme inexprimable à ses moindres mouvements.

(A suivre)